

Communiqué de presse

## La CSMF, 1<sup>er</sup> syndicat de Médecins Libéraux, et le groupe de protection sociale Klesia, créent un nouveau dispositif de prévention pour les 600 000 non cadres de la branche Transport

**Paris, 5 JUIN 2018**

A l'heure des objectifs annoncés par Agnès Buzyn, Ministre de la Santé, dans la Stratégie Nationale de Santé, la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) et le groupe de protection sociale Klesia innovent en signant un accord de collaboration pour faire de la prévention santé dans un cadre professionnel. Lancé dans un premier temps auprès des salariés de la branche Transport, ce dispositif original permettra la prise en charge d'une consultation prévention et d'un suivi spécifique qui pourra s'étendre à d'autres branches professionnelles.

Cette relation inédite entre la CSMF et Klesia s'inscrit dans un cadre politique aux principes fondamentaux intangibles. Chacun devra respecter, tout au long du partenariat, la liberté de chaque médecin et ne pas remettre en cause l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) organisée autour de la solidarité nationale.

**Le docteur Jean-Paul Ortiz, Président de la CSMF, a rappelé avec force les principes intangibles :**

- La CSMF est opposée aux réseaux de soins tels que les assureurs complémentaires les ont mis en place dans d'autres secteurs de la santé, et réaffirme son refus d'une sélection du médecin par l'assureur ;
- Le contrat qui relie les médecins avec les assureurs, que ce soit l'Assurance maladie ou les assurances complémentaires, doit être un contrat national, accessible à tout médecin, sans exception et sans sélection ;
- La participation de chaque médecin libéral à cette relation contractuelle doit rester facultative et laissée au libre choix de chaque médecin ;
- Le contenu de ce contrat national peut comporter des adaptations régionales, toujours négociées au niveau national et appliquées dans les territoires en fonction des nécessités de ces territoires et des besoins des patients ;
- La relation tarifaire entre les médecins et les assureurs ne peut se faire que sur la base d'une tarification unique nationale, applicable par tous les médecins.

### **La branche Transport : un secteur pionnier pour les consultations de prévention**

Ce mardi 5 juin, la CSMF et le groupe de protection sociale Klesia ont présenté en exclusivité leur nouveau partenariat, fruit d'une réflexion et d'un travail commun autour des sujets de prévention. A compter de l'été 2018, la CSMF et Klesia mettront en place une action de prévention spécifique dédiée à l'ensemble des 600 000 salariés non cadres de la branche Transport, branche privilégiée par le groupe de protection sociale.

L'ensemble des salariés du Transport pourront bénéficier d'une consultation et d'un suivi de prévention adaptés aux risques de santé de leur profession. L'ensemble des médecins, qu'ils soient

ou non adhérents à la CSMF, pourront participer à ce dispositif, sous réserve d'avoir été préalablement formés, et les salariés auront le libre choix de leur praticien.

Cette consultation sera gratuite, sans avance de frais du salarié. Elle sera prise en charge intégralement par le fond de prévention de la branche Transport, géré par Carcept Prev (Groupe Klesia). Celui-ci a été initié en 2017 dans le cadre de la réforme du régime de prévoyance, et vise à faire des salariés des acteurs de leur santé. Un système innovant à points incitant à la prévention santé a été développé et poursuit l'objectif d'une réduction du coût des accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) de la branche, dont le taux est aujourd'hui de 5,5 % de la masse salariale pour les entreprises.

Carcept Prev ne sera destinataire d'aucune information médicale. Chaque salarié disposera à l'issue de sa consultation prévention d'un relevé de conclusion avec des conseils personnalisés respectant le secret médical.

### **Un dispositif innovant et coordonné entre médecins et complémentaires santé**

Ce dispositif, en complément des actions menées par l'Assurance maladie, est une nouvelle étape vers un mode d'accompagnement préventif et coordonné entre les médecins et les assureurs complémentaires et s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la stratégie nationale de santé.

*« KLESIA se définit comme un assureur d'intérêt général qui a fait de la prévention santé un axe majeur de sa stratégie d'innovation sociale. Nous menons, dans nos secteurs privilégiés comme le transport, les métiers de la santé ou encore du tourisme, des actions destinées à améliorer le quotidien des salariés, et surtout à prendre en compte les risques professionnels spécifiques à leur métier. Nous allons aujourd'hui plus loin en proposant une action inédite et en œuvrant de concert avec des médecins. Il démontre notre capacité à travailler avec les branches professionnelles et les acteurs de la santé sur des solutions de prévention innovantes qui participeront à une maîtrise de l'ensemble des dépenses de santé et du coût des accidents du travail et maladies professionnelles des entreprises »,* explique son Directeur Général, Christian Schmidt de La Brélie.

### **Une consultation prévention menée et validée par le comité scientifique de la CSMF et éprouvée par des médecins libéraux**

La consultation prévention pour la branche Transport a été construite en priorité autour du risque cardio-vasculaire, mais aussi au vu des statistiques existantes pour cette profession, étendue aux affections ostéo-articulaires, psychiatriques, pneumologiques, neurologiques, endocrinologiques et cancérologiques.

La consultation prévention comporte trois phases, en questionnant le patient (44 items), en pratiquant un examen clinique complet et si besoin d'éventuelles explorations complémentaires. A l'issue de cette consultation de prévention, une lettre de synthèse sera adressée au médecin traitant du patient, celle-ci faisant part des anomalies observées et des conseils de prévention délivrés.

Suite à son travail scientifique, l'ACFM (Association Confédérale pour la Formation Médicale) a mis en place un programme de formation qui se déroulera en présentiel dans plusieurs villes de France, et par e-learning ultérieurement.

## **A propos de Klesia/Carcept Prev**

*Complémentaire santé prévoyance et retraite : tels sont les métiers du Groupe de Protection Sociale Klesia qui a également placé la prévention et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie ainsi que la dépendance, l'action sociale et les services à la personne. Créé en juillet 2012, KLESIA est présent partout en France et tout particulièrement auprès des professionnels des services. Ses chiffres clés : 3 500 collaborateurs ; 300 000 entreprises adhérentes ; 3 millions de personnes couvertes en assurances de personnes et 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires global. Plus d'information sur [klesia.fr](http://klesia.fr) et Twitter [@klesia](https://twitter.com/klesia)*

*Carcept Prev est une marque du Groupe KLESIA spécialiste de la protection sociale Transport. Elle réunit les institutions Carcept-Prévoyance, Agecfa-Voyageurs, Fongecfa-Transport et Ipiac. Elles garantissent une protection sociale tout au long de la vie, contribuent à la prévention des risques professionnels, au maintien dans l'emploi et au reclassement des personnes en situation d'inaptitude. Plus d'informations sur [carcept-prev.fr](http://carcept-prev.fr) et Twitter [@CarceptPrev](https://twitter.com/CarceptPrev)*

## **A propos de la CSMF, 1<sup>er</sup> syndicat des médecins libéraux**

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le 1<sup>er</sup> syndicat de médecins Français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes ainsi que deux structures nationales, Les Généralistes CSMF et Les Spé CSMF. Elle entend contribuer à la formation permanente des praticiens, à la promotion scientifique et sociale de la profession toute entière comme à la promotion personnelle de chacun de ses membres. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance de la médecine, sa probité et sa haute conscience. Dotée d'un projet politique, elle se veut la gardienne du contrat et de l'esprit conventionnel, défend l'unité du corps médical, soutient une médecine « libérale et sociale » et assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux.*

.....

### **CONTACTS PRESSE**

**CSMF / Jean-Paul Ortiz – 06.07.86.08.83 – [jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)**

**Klesia / Sandrine Lemoine – 06 32 23 46 10 – [sandrine.lemoine@klesia.fr](mailto:sandrine.lemoine@klesia.fr)**

**et Laurie Thevenet (Dentsu Consulting) – 01.41.16.17.96 // 06.36.50.30.40**